

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2008

GÉNÉRALISATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - (n° 1100)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 116

présenté par
M. Daubresse, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 12

À l'alinéa 13 de cet article, substituer aux mots :

« à durée »,

les mots :

« pour une durée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.